



Elections du 4 décembre 2014

Recommandations CGT pour la tenue des bureaux de votes et les dépouillements des différents scrutins

Vu l'organisation et l'absence de méthodologie fiable de l'Administration, la participation des militants CGT aux bureaux de vote et aux dépouillements des scrutins du 4 décembre est indispensable.

A l'ouverture du bureau de vote :

- demander la transmission de la liste électorale à jour
- vérifier que le bureau de vote est conforme aux recommandations de [l'instruction socle du 7 juillet 2014](#) (pages 20 à 26) et annexe 17 (p 62 à 64), annexe 18 (p 69), annexe 19 (p 70)
- vérifier que l'urne est vide
- vérifier que les bulletins CGT sont présents
- vérifier que les tas des bulletins des différentes OS sont de la même hauteur sur la table de décharge.

Les militants CGT doivent exiger le dépouillement dans les règles de l'art notamment pour les votes par correspondances. L'Administration voulant aller vite ne respecte pas la procédure qui s'impose pour le recensement des votes et leurs dépouillements.

1. Pour les sections de vote :

- A la clôture du scrutin, le président établit un procès verbal de recensement des votes suivant l'annexe 10 (en page 44 et 45) de l'instruction socle du MEDDE – MLETR.
- Le recensement doit commencer par les votes par correspondance : le comptage des enveloppes n°3 et inscription au PV.
- ouverture de l'enveloppe n°3 et extraction de l'enveloppe n°2 et vérifier que l'électeur ayant voté par correspondance est inscrit sur la liste électorale, pointage sur la liste électorale. Si l'électeur a voté directement à l'urne, son vote par correspondance n'est pas pris en compte.
- Les enveloppes n°2 sont comptées (détermine le nombre d'électeurs ayant voté par correspondance). Ouvrir les enveloppes n°2. Les enveloppes n°1 sont comptées et mises dans l'enveloppe de transfert pour le BVS ou BVC.
- Les signatures sur la liste d'émargement sont comptées et le nombre doit correspondre au nombre d'enveloppes n°1 trouvées dans l'urne ; cela détermine le nombre d'électeurs ayant voté directement.
- Les enveloppes n°1 sont placées dans l'enveloppe de transfert pour le BVS ou le BVC avec la liste d'émargement et le PV de recensement des votes correctement rempli et signé.

2. Pour les BVS :

- A la clôture du scrutin, le président établit un procès verbal de recensement et de dépouillement des votes suivant l'annexe 11 (en page 46 et 47) de l'instruction socle du 7 juillet 2014.
- a) Le recensement doit commencer par les votes par correspondance : le comptage des enveloppes n°3 et inscription au PV.

- ouverture des enveloppes n°3 et extraction de l'enveloppe n°2. Vérifier que l'électeur ayant voté par correspondance est inscrit sur la liste électorale, pointage sur la liste électorale. Si l'électeur a voté directement à l'urne, son vote par correspondance n'est pas pris en compte.
- si des enveloppes n° 2 ne correspondent pas au scrutin dépouillé, elle sont acheminées au scrutin correspondant.
- Les enveloppes n°2 sont comptées (détermine le nombre d'électeurs ayant voté par correspondance). Ouvrir les enveloppes n°2. Les enveloppes n°1 sont comptées et mises dans une enveloppe.
- b) Les signatures sur la liste d'émargement sont comptées et le nombre doit correspondre au nombre d'enveloppes n°1 trouvées dans l'urne ; cela détermine le nombre des électeurs ayant voté directement.
- c) Les enveloppes de transferts des sections de votes sont ouvertes, la vérification du PV avec le recomptage des enveloppes n°1 et sont mises dans l'urne.
 - les enveloppes n° 1 des votes par correspondantes sont mises dans l'urne.
- d) Videz l'urne. Les enveloppes sont comptées et mises en paquet de 10.
 - Les enveloppes n°1 sont ouvertes une par une et le bulletin de vote est extrait, annoncé et pointé sur les feuilles de pointages :
 - l'enveloppe n° 1 est vide, c'est un blanc
 - l'enveloppe n°1 contient plusieurs bulletins de la même liste, un seul bulletin est comptabilisé
 - l'enveloppe n°1 contient plusieurs bulletins de listes différentes, c'est un nul
 - l'enveloppe n°1 contient 1 bulletin avec des inscriptions ou une rature, c'est un nul
 - compter les bulletins de chaque liste ;
 - inscrire au PV les blancs, les nuls, les valablement exprimés, le nombre de bulletins de chaque liste
 - vérifier la cohérence des nombres.
- e) Le procès verbal est complété avec l'inscription de chaque phase et de chaque comptage.

3. **Pour les BVC :**

- Le dépouillement est identique à celui des BVS, ne pas oublier les sections de vote et les bureaux de votes spéciaux. Le PV (annexe 12 pages 48 – 52) de l'instruction socle du 7 juillet 2014 est rédigé.
- l'attribution des sièges s'effectue suivant la règle de la proportionnelle avec la répartition des restes à la plus forte moyenne.

4. **Pour les CT des DDI :**

Le modèle de PV de dépouillement est l'annexe 20 de [la note du 15 juillet 2014 de la Direction des Services Administratifs et Financiers du 1^{er} Ministre](#).

La répartition des sièges se fait suivant la règle de la proportionnelle avec la répartition des restes à la plus forte moyenne (modalités dans l'annexe 19). Le modèle d'arrêté fixant la composition des CT pour les scrutins sur sigle est l'annexe 21

5. **les résultats sont transmis aux instances nationales : fédération, UGFF et syndicats nationaux par les questionnaires ci-après.**



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Election au CTM du MEDDE -MLETR du 4 décembre 2014

Service :

Inscrits :

Votants :

Blancs :

Nuls :

Valablement exprimés :

Voix CGT - FSU :

Voix FO :

Voix CFDT :

Voix UNSA :

Voix Solidaires :

Voix SNCTA-SNPL :

Voix CFTC:

Voix CFE CGC-SNISPV-FGAF :

Voix UNIPEF:

Merci de retourner cette fiche au siège de la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement à Montreuil ainsi que le PV de l'administration :

Par mail : fd.equipement@cgt.fr et/ou orga.equipement@cgt.fr

Par fax : **01 48 51 62 50**

Fiche établie par :

Tél. du camarade :



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Election au CT Local (proximité) du 4 décembre 2014

Service :

Inscrits :

Votants :

Blancs :

Nuls :

Valablement exprimés :

Voix CGT : **Siège :**

Voix FO : **Siège :**

Voix CFDT : **Siège :**

Voix UNSA : **Siège :**

Voix FSU : **Siège :**

Voix CGC : **Siège :**

Voix Solidaires : **Siège :**

Voix Autre : **Siège :**

Merci de retourner cette fiche au siège de la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement à Montreuil ainsi que le PV de l'administration :

Par mail : fd.equipement@cgt.fr et/ou orga.equipement@cgt.fr

Par fax : **01 48 51 62 50**

Fiche établie par :

Tél. du camarade :



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Election aux CAP – CCP du 4 décembre 2014

Intitulé de la commission :

Service :

Inscrits :

Votants :

Blancs :

Nuls :

Valablement exprimés :

Voix CGT :

Siège :

Voix FO :

Siège :

Voix CFDT :

Siège :

Voix UNSA :

Siège :

Voix FSU :

Siège :

Voix CGC :

Siège :

Voix Solidaires :

Siège :

Voix autre :

Siège :

Merci de retourner cette fiche au siège de la Fédération de l'Équipement et de l'Environnement à Montreuil ainsi que le PV de l'administration :

Par mail : fd.equipement@cgt.fr et/ou orga.equipement@cgt.fr

Par fax : **01 48 51 62 50**

Fiche établie par :

Tél. du camarade :